

## Chères habitantes, Chers habitants,

De nombreux jeunes Quierçois bénéficient depuis 2021 d'une aide financière dans le cadre de notre action « permis citoyen ». Cette aide financière pour le permis est versée en contrepartie d'un travail d'intérêt général de 10 h pour notre commune.

Depuis l'année 2022, nous vous proposons une aide financière pour le permis AM (anciennement BSR) sans contrepartie.

Cette année, le Conseil Municipal a décidé de reconduire l'action. Nous procédons dans un premier temps à un diagnostic pour connaître le nombre de jeunes Quierçois qui seraient intéressés par une de ces 2 actions.

Choix n° 1 Permis citoyen : Si vous êtes né(e)s entre 2009 et 2006 et que vous n'êtes pas encore inscrit au permis de conduire.

Choix n° 2 Permis AM : Si vous êtes né(e)s entre 2010 et 2012 et que vous n'êtes pas encore inscrit au permis AM.

Attention : **Le jeune devra être inscrit au permis avant le 30 novembre 2026.**

Si c'est le cas, merci de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-dessous en indiquant votre choix avant le :

**Le 31 janvier 2026.**

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter

Nathalie : 07 81 04 14 39

Agnès : 06 14 74 87 11



Nom :  
Prénom :  
Date de naissance du jeune :

Adresse :

Numéro de téléphone :  
Choix n°: